

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 9 février 2017 modifiant l'arrêté du 12 août 2013 modifié portant organisation interne de la direction générale des étrangers en France

NOR : INTV1703365A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 12 août 2013 modifié portant organisation interne de la direction générale des étrangers en France ;

Vu l'avis du comité technique spécial de la direction générale des étrangers en France du 1^{er} février 2017,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 12 août 2013 susvisé est modifié conformément aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

Art. 2. – L'article 9 est ainsi modifié :

1° Le quatrième alinéa est remplacé par deux alinéas ainsi rédigés :

« – le département de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés ;

« – le département de l'animation et du financement de la politique de l'asile. » ;

2° Au dernier alinéa, le mot : « Il » est remplacé par le mot : « Elle ».

Art. 3. – L'article 11 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Il est responsable délégué de la tutelle de l'Office français de l'immigration et de l'intégration. »

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 février 2017.

BRUNO LE ROUX